

L'Enquête sur les toxicomanies au Canada : usage et abus des substances psychoactives au sein de la population canadienne

Patricia Begin, John Weekes et Gerald Thomas
 Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies¹

En novembre 2004 a été publiée la première enquête nationale menée au Canada depuis une décennie qui était exclusivement consacrée à la consommation d'alcool, de cannabis et d'autres drogues illicites. L'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC)² est sans égale en termes de l'amplitude des indicateurs de consommation et des enjeux examinés parmi les Canadiens âgés de 15 ans ou plus.

L'enquête a mesuré, à partir des déclarations de répondants, la prévalence, l'incidence et les habitudes de consommation d'alcool et d'autres drogues; les méfaits de la consommation sur le mieux-être physique, mental et social; le contexte, les risques et les facteurs de protection associés à la consommation; ainsi que les opinions, les attitudes et les connaissances de la population au sujet des enjeux, des programmes et des politiques en matière de drogues et d'alcool.

Le présent article regroupe certains des résultats de l'enquête concernant la consommation et les méfaits de l'alcool et des drogues, ainsi que les attitudes et opinions de la population à propos de la consommation de drogues et des politiques à ce sujet. On y trouvera également une analyse des liens entre la criminalité et la consommation d'alcool et de drogues.

Pour cette enquête, les chercheurs ont assemblé un échantillon de 13 909 Canadiens et Canadiennes³ âgés de 15 ans ou plus, à partir d'une sélection aléatoire de numéros de téléphone. L'échantillon comptait au moins 1 000 répondants dans chacune des provinces⁴. L'enquête a été effectuée par la firme montréalaise Jolicœur et associés, cabinet spécialisé en recherches, au moyen d'entrevues téléphoniques menées entre le 16 décembre 2003 et le 19 avril 2004.

Une caractéristique exceptionnelle de l'ETC a été la collaboration instituée entre les chercheurs, les divers paliers de gouvernement et les organisations oeuvrant dans le domaine des toxicomanies⁵. Les partenaires de l'ETC comprenaient Santé Canada; le Conseil exécutif canadien sur les toxicomanies (CECT), qui inclut le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT); l'Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission (AADAC); la Fondation

manitobaine de lutte contre les dépendances (FMLD); le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH); l'Office provincial de services de santé de l'Île-du-Prince-Édouard; la Fondation Kaiser – le Centre for Addictions Research de la Colombie-Britannique (CAR-BC); les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique.

Une analyse préliminaire des données de l'ETC a mis l'accent sur la consommation d'alcool et de drogues illicites, les méfaits qui y sont reliés, la comparaison des résultats obtenus dans chaque province et l'évolution dans le temps de l'usage des substances psychoactives. Les données descriptives recensées ci-après examinent l'usage et l'abus de l'alcool et des drogues dans la population canadienne et les conséquences de la consommation de ces substances psychoactives par catégories d'âge et de sexe.

Usage d'alcool et méfaits connexes

Conformément aux résultats d'enquêtes précédentes, l'ETC révèle que la majorité des Canadiens et des Canadiennes ont consommé de l'alcool à un moment ou l'autre au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le pourcentage de

Tableau 1

Consommation d'alcool	
	Pourcentage
Buveurs – 12 derniers mois	79,3
Genre de buveur^a	
Abstinent	7,2
Ancien buveur	13,5
Personne buvant peu et rarement (moins de 5 verres, moins d'une fois par semaine)	38,1
Personne buvant peu mais souvent (moins de 5 verres, plus d'une fois par semaine)	27,3
Personne buvant beaucoup mais rarement (5 verres ou plus, moins d'une fois par semaine)	5,5
Personne buvant beaucoup et souvent (5 verres ou plus, plus d'une fois par semaine)	7,0

^a Le résultat « pas de réponse » a été intégré aux taux calculés.

buveurs « au cours des 12 derniers mois », ou « buveurs actuels », est passé de 72,3 % des Canadiens en 1994 à près de 80 % en 2004 (voir le tableau 1). Cela dit, les résultats de l'enquête indiquent que la plupart des personnes qui boivent ou qui ont bu au cours des 12 derniers mois, au Canada, buvaient de façon modérée.

La prévalence de l'usage d'alcool, la fréquence de consommation, la quantité consommée par session et les méfaits liés à l'alcool variaient selon les catégories démographiques, notamment le sexe et l'âge. La consommation d'alcool au cours des 12 derniers mois était remarquablement plus commune chez les hommes (82 %) que chez les femmes (76,8 %). Les hommes avaient également plus tendance que les femmes à signaler des occasions plus fréquentes de consommation sur une base hebdomadaire. Parmi les buveurs actuels (dans les 12 derniers mois), 41,3 % des hommes signalaient avoir bu de une à trois fois par semaine, en regard de 29,6 % des femmes, tandis que 13,9 % des hommes et 5,9 % des femmes déclaraient au moins quatre occasions de boire par semaine.

Pour ce qui est du facteur âge, 90 % des 18 à 24 ans avaient fait usage d'alcool au cours des 12 derniers mois. Même si l'âge légal de consommation d'alcool est de 19 ans dans 7 sur 10 des provinces canadiennes et de 18 ans dans les 3 autres, 17,4 % des jeunes de moins de 18 ans et 34,1 % des 18 à 19 ans qui étaient des buveurs actuels ont déclaré boire de l'alcool au moins une fois par semaine.

Des recherches menées en contexte clinique ont démontré que boire beaucoup augmentait les risques de contracter des problèmes liés à l'alcool. Aux fins de l'ETC, cette consommation excessive a été définie comme le fait de prendre cinq verres ou plus par session pour les hommes et quatre verres ou plus par session pour les femmes. D'après cette définition, dans la catégorie des buveurs actuels, 9 % des hommes buvaient excessivement chaque semaine, en regard de moins de 4 % des femmes.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont plus fréquemment déclaré avoir ce mode risqué de consommation d'alcool. Par tranches d'âge, ils et elles ont signalé 7,6 % de consommation excessive hebdomadaire chez les 15 à 17 ans, 16,1 % chez les 18 à 19 ans, et 14,9 % chez les 20 à 24 ans.

Une consommation excessive mensuelle a été signalée par un tiers des hommes et par 17 % des femmes. Chez les 18 à 24 ans, environ la moitié

des répondants ont déclaré boire excessivement une fois par mois.

À la lumière de ces résultats, il n'est pas surprenant de constater que les hommes et les jeunes âgés de 18 à 24 ans étaient plus nombreux à déroger aux Directives canadiennes sur la consommation d'alcool à faible risque⁶.

L'ETC comprend des mesures des habitudes risquées de consommation d'alcool, des méfaits de l'alcool pour ceux qui en consomment et des méfaits de la consommation d'alcool par des tiers. Conformément à la conclusion que la plupart des Canadiens boivent de façon modérée, l'ETC a indiqué que la plupart des Canadiens n'ont pas de problèmes d'alcool et que la plupart des occasions de boire n'entraînent aucun méfait.

Les habitudes à risque de consommation d'alcool ont été mesurées dans l'ETC au moyen de l'Alcohol Use Disorders Identification Test (AUDIT)⁷. Un score de 8 ou plus sur l'échelle AUDIT sert à définir une consommation risquée d'alcool, des conséquences néfastes et/ou une dépendance à l'alcool. Dix-sept pour cent des buveurs actuels ont obtenu un score de 8 ou plus sur l'échelle AUDIT. Le pourcentage de buveurs identifiés comme des buveurs à haut risque était inférieur à 10 % chez les femmes et d'environ 25 % chez les hommes.

Chez les 17 % de buveurs actuels qui ont eu une consommation à risque d'alcool au cours des 12 mois précédant l'enquête, les taux de consommation à risque ont présenté un maximum pour la catégorie des 18 à 19 ans, 44,6 % de ces buveurs obtenant un score de 8 ou plus à l'échelle AUDIT. Cependant, la consommation à risque décroissait avec l'âge, avec des scores de 8 ou plus pour 34,2 % des 20 à 24 ans, 21,1 % des 25 à 34 ans et 14,2 % des 35 à 44 ans. Facteur significatif, le second taux le plus élevé de consommation à risque a été repéré chez les jeunes âgés de 15 à 17 ans, ce qui laisse croire qu'au Canada, les buveurs mineurs ont des pratiques risquées de consommation d'alcool.

Tableau 2

Fréquence de consommation d'alcool depuis 12 mois

	Moins de 5 verres	5 verres ou plus
Moins d'une fois par semaine	38,7 % Peu et rarement	5,6 % Beaucoup mais rarement
Plus d'une fois par semaine	27,7 % Peu mais souvent	7,1 % Beaucoup et souvent

Tableau 3

La consommation d'alcool a entraîné des méfaits pour votre...		
	Pourcentage ayant subi des méfaits au cours de leur vie ^a	Pourcentage ayant subi des méfaits au cours des 12 derniers mois ^b
Vie sociale ou amitiés	14,2	3,0
Santé physique	14,8	5,4
Vie familiale ou conjugale	8,1	1,8
Travail, études ou occasions d'emploi	6,8	1,7
Situation financière	6,9	2,7

a Pour les buveurs actuels et les anciens buveurs ayant répondu « Oui », N = 12 883.
b Pour les buveurs actuels (12 derniers mois) ayant répondu « Oui », N = 10 696.

Près d'un buveur actuel (8,8 %) sur dix a déclaré que sa consommation d'alcool lui avait causé du tort ou en avait causé à d'autres personnes au cours des 12 derniers mois. Comme le montre le tableau 3, 3 % des buveurs actuels ont fait état de répercussions négatives de l'alcool sur leurs liens d'amitié et leur vie sociale et 5,4 % ont signalé des effets nocifs sur leur santé physique. Les buveurs actuels ont également signalé des effets néfastes de leur consommation sur leur vie familiale ou conjugale (1,8 %); sur leur travail, leurs études ou leurs occasions d'emploi (1,7 %), et sur leur situation financière (2,7 %). Fait à noter : près du quart des buveurs à vie (c'est-à-dire des buveurs actuels et des anciens buveurs) ont signalé un ou plusieurs de ces méfaits en raison de leur propre consommation d'alcool.

Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à signaler au moins un méfait survenu au

Tableau 4

Méfaits de la consommation d'alcool par des tiers – 12 derniers mois	
	Pourcentage
Insultes ou humiliations	22,1
Discussions ou disputes	15,5
Violence verbale	15,8
Problèmes familiaux ou conjugaux	10,5
Passager d'un conducteur ivre	17,8
Bousculades	10,8
Agressions physiques	3,2

cours de l'année précédente du fait de leur propre consommation d'alcool (10,5 % pour les hommes en regard de 7,1 % pour les femmes), tout comme les jeunes gens âgés de 15 à 24 ans (21,8 %) et les répondants qui buvaient beaucoup, c'est-à-dire ceux qui buvaient beaucoup et souvent (31,5 %) et ceux qui buvaient beaucoup mais rarement (16 %)⁸.

Si l'on examine les méfaits dus à la consommation d'un tiers, près d'un (32,7 %) répondants de 18 ans sur trois et plus ont déclaré avoir subi des méfaits dus à la consommation d'alcool d'autres personnes au cours des 12 derniers mois⁹. Comme l'indique le tableau 4, environ un Canadien sur dix a signalé des problèmes de rapports sociaux (familiaux ou conjugaux) au cours de l'année précédente à cause de la consommation d'alcool de quelqu'un d'autre. Les autres méfaits survenus au cours des 12 derniers mois du fait de la consommation d'un tiers se répartissaient en deux catégories : agressions verbales et altercations physiques. Plus de 20 % des répondants ont indiqué avoir été insultés ou humiliés à cause de la consommation d'alcool d'un tiers, 15,8 % ont subi de la violence verbale et 15,5 % ont été impliqués dans de graves discussions ou disputes.

Bien que les taux d'altercations physiques au cours des 12 derniers mois aient été plus faibles que ceux des agressions verbales, ils ne sont pas négligeables. Plus de 10 % des répondants ont déclaré avoir été bousculés depuis un an à cause de la consommation d'autres personnes, et 3,2 % ont subi des coups ou des agressions physiques.

Le sexe des répondants n'a pas affecté le taux de signalements de méfaits dus à la consommation d'alcool de tiers au cours de l'année écoulée; les femmes et les hommes ont déclaré des taux semblables à 32,6 % et 32,9 % respectivement.

L'âge s'est avéré inversement proportionnel aux méfaits subis à cause de la consommation d'alcool d'autres personnes : plus les répondants étaient jeunes, plus ils et elles ont signalé des méfaits dus aux autres. La majorité des jeunes âgés de 18 à 19 ans (62,6 %) et de ceux de 20 à 24 ans (58,3 %) ont déclaré avoir subi depuis un an des méfaits liés à la consommation d'alcool d'autres personnes.

Les gens qui buvaient beaucoup ont également été plus nombreux à signaler avoir subi des méfaits liés à la consommation d'alcool de tiers. Un peu plus de la moitié des gens buvant beaucoup et souvent (52,3 %) et 46,7 % des gens buvant beaucoup mais rarement ont signalé de tels méfaits au cours des 12 derniers mois.

Consommation de cannabis et problèmes connexes

L'ETC indique une hausse de la consommation de cannabis par les Canadiens, que ce soit au cours de leur vie ou durant les 12 mois précédant l'enquête. De fait, la proportion d'utilisateurs de cannabis au cours de l'année précédente a augmenté du double en dix ans, passant de 7,4 % des Canadiens en 1994 à 14,1 % en 2004. La proportion d'utilisateurs au cours de leur vie a également augmenté, passant de 28,2 % en 1994 à 44,5 % en 2004.

Comme dans le cas de la consommation d'alcool, ce sont le sexe et l'âge des répondants qui ont été les principales variables corrélatives à l'usage de cannabis. Les hommes ont été plus nombreux que les femmes à déclarer avoir consommé du cannabis, tant au cours de leur vie que durant les 12 derniers mois : 50,1 % des hommes en regard de 39,2 % des femmes pour l'utilisation au cours de la vie et 18,2 % des hommes en regard de 10,2 % des femmes pour l'utilisation durant l'année précédente.

Par ailleurs, plus les répondants étaient jeunes, plus grande était la proportion de ceux et celles déclarant avoir déjà utilisé du cannabis ou en avoir consommé au cours des 12 derniers mois. Près de 70 % des répondants âgés de 18 à 24 ans, et 39 % de ceux âgés de 15 à 17 ans, ont déclaré avoir déjà fait usage de cannabis. Parmi ceux qui ont déclaré en avoir consommé au cours des 12 derniers mois, 47,2 %, soit la majorité, étaient âgés entre 18 et 19 ans.

La fréquence d'usage du cannabis durant les trois mois précédant l'ETC varie beaucoup parmi ceux en ayant consommé depuis un an. Fait notable : 46 % de ces consommateurs au cours des 12 derniers mois ont déclaré ne pas en avoir consommé ou n'en avoir consommé qu'une fois durant ces trois mois. Néanmoins, une bonne proportion des consommateurs au cours de l'année précédente a déclaré une consommation hebdomadaire (20,3 %) ou quotidienne (18,1 %) au cours des trois mois précédents.

L'ETC a évalué les préoccupations liées à la consommation de cannabis des répondants sur la base de l'échelle ASSIST (Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test) créée par l'Organisation mondiale de la Santé¹⁰. Les difficultés les plus fréquemment déclarées par les répondants étaient une forte envie de consommer du cannabis au cours des trois derniers mois et une incapacité d'en contrôler l'usage. Comme le montre le tableau 5, pour l'ensemble de

l'échantillon, 4,5 % des répondants ont signalé une forte envie de consommer au cours des trois derniers mois et 4,8 % ont déclaré avoir déjà été incapables d'en contrôler l'usage. Parmi ceux ayant consommé au cours des 12 derniers mois, le tiers environ déclare éprouver une forte envie d'en prendre et ne pas pouvoir en contrôler l'usage. De plus, 16 % environ des répondants indiquent que des amis ont dit être inquiets de les voir consommer du cannabis, 7 % mentionnent des attentes à leur égard non réalisées et 5 % disent avoir des ennuis de santé et des difficultés d'ordre social ou juridique découlant de leur usage de cannabis.

Consommation d'autres drogues illicites et problèmes

La plupart des Canadiens limitent leur consommation de drogues illicites au cannabis. Mis à part le cannabis, les drogues illicites les plus communément consommées au cours de la vie des répondants étaient les hallucinogènes (11,4 %), la cocaïne (10,6 %), le speed (6,4 %) et l'ecstasy (4,1 %). L'usage au cours de la vie de substances psychoactives comme les produits inhalants, l'héroïne, les stéroïdes et les substances prises par injection était négligeable, ne concernant que 1 % ou moins de la population.

Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à déclarer avoir consommé au cours de leur vie l'une des drogues illicites suivantes : hallucinogènes, cocaïne, speed, ecstasy et héroïne.

Tableau 5

Pourcentage des consommateurs de cannabis rapportant des symptômes indiquant la nécessité d'une intervention

	Consommateurs au cours des 12 derniers mois N = 1 851	Échantillon total N = 13 909
Forte envie de consommer au cours des trois derniers mois	32,0	4,5
Problèmes de santé, sociaux et juridiques au cours des trois derniers mois	4,9	0,7
Attentes non réalisées au cours des trois derniers mois	6,9	1,0
Inquiétude des amis au cours de la vie	15,7	2,2
Tentative de contrôle infructueuse au cours de la vie	34,1	4,8

Plus précisément, 21,1 % des hommes en regard de 12,2 % des femmes ont dit avoir utilisé au moins une de ces drogues au cours de leur vie. Fait notable : les taux d'utilisation au cours de la vie différaient peu entre la catégorie d'âge de 18 à 19 ans et celle de 45 à 54 ans. Toutefois, le groupe des 55 à 64 ans affichait un taux d'usage de drogues illicites au cours de la vie sensiblement inférieur à ceux des plus jeunes catégories. De plus, les taux de consommation étaient sensiblement plus élevés chez les jeunes de 18 à 19 ans que chez ceux de 15 à 17 ans.

Comme l'indique le tableau 6, 3 % des répondants ont déclaré avoir consommé au moins une des cinq drogues illicites suivantes durant l'année précédant l'enquête : hallucinogènes, cocaïne, speed, ecstasy et héroïne. Plus spécifiquement, le taux de consommation courante (c'est-à-dire au cours de l'année précédente) était de 1,9 % pour la cocaïne, 1,1 % pour l'ecstasy et moins de 1 % pour les hallucinogènes, le speed et l'héroïne.

Les hommes ont été sensiblement plus nombreux que les femmes à déclarer avoir consommé au cours des 12 derniers mois l'une des cinq drogues illicites (4,3 % pour les hommes en regard de 1,8 % pour les femmes). De plus les taux d'usage de drogues illicites au cours de l'année précédente étaient les plus élevés chez les jeunes de 18 à 19 ans (17,8 %) et de 20 à 24 ans (11,5 %).

Près de la moitié (45,7 %) des personnes qui ont consommé au cours de leur vie des hallucinogènes, de la cocaïne, du speed, de l'ecstasy ou de l'héroïne et plus du tiers (36,7 %) de celles en ayant consommé pendant l'année précédente ont affirmé avoir subi un ou plusieurs types de méfait du fait de leur consommation personnelle. Comme l'indique le tableau 7, le méfait le plus couramment rapporté concernait la

santé physique, identifié par 30,3 % des personnes ayant consommé des drogues illicites excluant le cannabis au cours de leur vie et par 23,9 % des personnes l'ayant fait au cours de l'année précédente. Les répondants ont signalé des effets néfastes des cinq drogues en question sur les liens d'amitié et la vie sociale pour 22,3 % des usagers à vie et 16,4 % des usagers actuels (année précédente); sur la vie familiale et conjugale pour 18,9 % des usagers à vie et 14,1 % des usagers actuels; sur la situation financière pour 19,6 % des usagers à vie et 18,9 % des usagers actuels; sur le travail, les études ou les occasions d'emploi pour 18,9 % des usagers à vie et 14,2 % des usagers actuels; et sur l'apprentissage par 12 % des usagers à vie et 8,3 % des usagers actuels.

Facteur important, les personnes ayant consommé des drogues illicites (autres que du cannabis) au cours de l'année précédant l'enquête étaient cinq fois plus nombreuses que les usagers au cours de leur vie à signaler des symptômes indiquant la nécessité d'une intervention aux termes de l'échelle ASSIST (42,1 % des usagers actuels en regard de 7,8 % des usagers à vie). Parmi ces usagers actuels, les indicateurs les plus couramment signalés de risque (modéré ou élevé de problèmes futurs) étaient l'incapacité de contrôler, de réduire ou d'interrompre la consommation de drogues (33,1 %); l'inquiétude d'un proche ou d'un parent face à la consommation de drogue du répondant (23,8 %); et une forte envie d'en consommer (21,5 %).

Bien qu'on ne puisse pas généraliser de la population générale à celle des détenus, les

Tableau 6

Usage d'autres drogues	
	Pourcentage
Cannabis – au cours de la vie	44,5
Cannabis – 12 derniers mois	14,1
Toute drogue (autre que le cannabis) – au cours de la vie	16,5
Toute drogue (autre que le cannabis) – 12 derniers mois	3,0
Cocaïne/crack – au cours de la vie	10,6
Cocaïne/crack – année précédente	1,9
LSD – au cours de la vie	11,4
Speed – au cours de la vie	6,4
Héroïne – au cours de la vie	0,9

Tableau 7

Méfaits liés à la consommation de drogues illicites (autres que le cannabis)	
	Pourcentage
Amitiés ou vie sociale	
Usagers au cours de la vie	22,3
Usagers actuels	16,4
Santé physique	
Usagers au cours de la vie	30,3
Usagers actuels	23,9
Travail, études ou occasions d'emploi	
Usagers au cours de la vie	18,9
Usagers actuels	14,2
Situation financière	
Usagers au cours de la vie	19,6
Usagers actuels	18,9

habitudes de consommation et les effets connexes, les tendances à la hausse des habitudes de consommation d'alcool et de cannabis dans la population générale créant de l'intoxication et de la dépendance peuvent se refléter dans des sous-groupes de la population, y compris celle des détenus et d'autres populations liées à la justice pénale.

Usage et abus des substances psychoactives parmi les délinquants sous responsabilité fédérale

La plupart des délinquants font usage d'alcool et de drogues, et nombre d'entre eux abusent de ces substances. Une étude canadienne menée auprès des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral a révélé qu'au moins 70 % des détenus avaient eu une consommation problématique d'alcool ou de drogues illicites au cours des 12 mois précédant leur incarcération¹¹. De plus, une évaluation des personnes incarcérées dans des établissements de correction fédéraux a révélé qu'un peu plus de la moitié d'entre eux (51 %) ont un problème d'alcool et qu'un peu moins de la moitié (48 %) ont un problème de drogues autres que l'alcool¹².

Au sein de cette population, la gravité des problèmes de toxicomanie et des problèmes qui en découlent varie beaucoup. Le tiers environ des délinquants sous responsabilité fédérale qui consomment des substances psychoactives ne présentent pas de signes de consommation problématique (malgré leur éventuelle consommation d'alcool et de certaines drogues illicites); un deuxième tiers est évalué comme ayant des problèmes moins graves, alors que le troisième tiers présente des problèmes plus graves, y compris environ un détenu sur cinq (20 %) qui éprouve des problèmes de dépendance¹³. Des taux de prévalence et des échelles de gravité de cet ordre ont été observés dans d'autres contextes correctionnels, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni¹⁴.

D'autres recherches canadiennes ont révélé une relation positive directe entre la gravité des problèmes de toxicomanie des délinquants et la probabilité qu'ils ou elles avaient consommé de l'alcool ou d'autres drogues le jour de l'infraction relative à leur peine actuelle et durant le cours de leur vie¹⁵.

Les données susmentionnées démontrent une corrélation entre l'usage et l'abus de substances psychoactives et la commission de crimes; elles n'établissent toutefois pas de relation causale. Une recherche a été amorcée par le Centre canadien de

lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies et menée par Pernanen et al. (2002) pour évaluer la proportion de crimes commis au Canada qui peuvent être attribués à l'usage et à l'abus d'alcool et d'autres drogues¹⁶. Cette recherche a permis de conclure qu'une proportion importante de détenus de ressort fédéral (purgeant des peines de deux ans ou plus dans un établissement fédéral) et de détenus de ressort provincial (purgeant des peines de moins de deux ans dans un établissement provincial) étaient sous l'influence ou dépendants de l'alcool ou de drogues illicites au moment de leur crime. Seize pour cent des hommes purgeant une peine de ressort fédéral ont été évalués comme dépendants à l'alcool, 31 % l'ont été comme dépendants à une ou plusieurs drogues illicites et 8 % comme dépendants aux drogues illicites et à l'alcool. Environ le quart des détenus sous responsabilité fédérale (23 %) avaient commis leurs crimes pour se procurer de l'alcool et/ou des drogues pour leur consommation personnelle.

Plus de la moitié des détenus fédéraux interviewés ont déclaré avoir été intoxiqués par une substance psychoactive au moment de commettre la plus grave des infractions relatives à leur inculpation actuelle. Un état d'ivresse a été rapporté par 24 % des détenus, tandis que 19 % étaient sous l'influence d'une drogue et 14 % disaient avoir été sous l'influence d'alcool et de drogues au moment du crime.

On s'est efforcé d'évaluer la proportion des crimes (violents plutôt que de nature acquisitionnelle ou lucrative), perpétrés au Canada par des délinquants sous responsabilité fédérale et pouvant être attribués à l'influence de l'alcool ou de drogues illicites. Chez les détenus fédéraux, environ la moitié des crimes violents (49 %) ont été attribués à l'alcool et/ou aux drogues illicites – 5 % aux seules drogues, 28 % à l'alcool seulement et 16 % à la combinaison de l'alcool et de drogues. De plus, la moitié des crimes de nature lucrative ont été attribués à l'alcool et/ou à d'autres drogues – 20 % aux seules drogues, 11 % à l'alcool seulement et 19 % à la combinaison de l'alcool et de drogues¹⁷.

Attitudes et opinions de la population canadienne concernant le cannabis et les autres drogues illicites

En plus des questions liées à l'usage de drogues et d'alcools et des méfaits en découlant, l'ETC comprenait plusieurs questions censées évaluer les attitudes et opinions de la population au sujet des politiques et des programmes liés à la

toxicomanie au Canada. Bon nombre de ces questions sont pertinentes aux analyses concernant la toxicomanie et le système correctionnel.

À la lumière de l'activité récente concernant une éventuelle décriminalisation du cannabis au Canada, les enquêteurs ont demandé aux répondants s'ils approuvaient ou désapprouvaient l'énoncé suivant : « Les gens devraient avoir le droit de consommer de la marijuana puisque ce n'est pas une drogue dangereuse. » Dans l'ensemble, 60 % des répondants se sont dits fortement en désaccord ou en désaccord avec cet énoncé, ce qui semble indiquer qu'une majorité de Canadiens considèrent que l'usage du cannabis devrait rester assujéti à un certain contrôle. Dans une autre question, on demandait directement aux répondants leur niveau d'appui aux efforts actuels de décriminalisation du cannabis; la majorité d'entre eux (57,2 %) se sont dit très favorables ou favorables à une décriminalisation.

Pour ce qui est des opinions des Canadiens concernant la sanction des délits liés au cannabis, les Canadiens étaient fortement divisés quant à l'opportunité du caractère illégal de la possession de cannabis en petites quantités, pour un usage personnel : 46,1 % des répondants jugeaient que ce type de possession devrait être illégale et 49,8 % ont déclaré que non.

Finalement, l'enquête demandait aux répondants si les Canadiens devraient avoir le droit de faire pousser une petite quantité de plants de cannabis pour leur usage personnel. La plupart des répondants (57,7 %) ont jugé que les gens ne devraient pas être autorisés à faire pousser de cannabis pour leur usage personnel.

Un deuxième ensemble de questions a sondé les attitudes et les opinions de la population à propos des drogues illicites. Invités à choisir le domaine social où l'abus de substances psychoactives avait le plus d'impacts, les répondants ont d'abord mentionné la criminalité (38,7 %), puis les problèmes familiaux (29 %), les coûts de maintien de l'ordre (12,8 %), ceux des soins de santé (6,6 %) et d'autres problèmes. Donc, si l'on combine le maintien de l'ordre et la criminalité, plus de la moitié des Canadiens considèrent qu'il s'agit des secteurs les plus affectés par l'abus de substances psychoactives.

Les répondants ont également été invités à évaluer la performance du Canada face au problème des toxicomanies. Dans l'ensemble, la population ne considère pas que le Canada est bien préparé à traiter ce problème : 53,6 % des

répondants se sont dits en désaccord avec l'énoncé « Tous les programmes et instruments requis pour faire face à l'usage de drogues sont en place »; 64,9 % disconvenaient de la phrase « Le Canada est bien préparé à faire face à la consommation de drogues »; 50,5 % étaient en désaccord avec l'énoncé « Des mesures adéquates sont en place pour résoudre les problèmes de drogue », et 58,7 % ne croyaient pas que « Les gouvernements investissent suffisamment de ressources pour faire face à la consommation de drogue ».

En termes d'approches de base à l'intervention face à l'abus de substances psychoactives, la majorité des répondants de l'ETC (71,4 %) ne croyaient pas que « Il est possible d'avoir une société libre de drogues », et la plupart d'entre eux (78 %) préféraient une démarche de prévention et de traitement à l'application de la loi et à l'incarcération (18,7 %) comme façon d'aborder la consommation problématique de drogue. De plus, une vaste majorité des répondants (82,8 %) ont indiqué que le gouvernement devrait offrir divers traitements plutôt que de criminaliser l'usage de drogue. Cependant, les Canadiens continuent à prêter un rôle utile aux efforts de réduction de l'offre, une majorité des répondants (78,3 %) reconnaissant la nécessité d'investissements accrus dans l'application de la loi.

Finalement, l'enquête a sondé les connaissances et le soutien des répondants concernant plusieurs approches innovatrices en matière de toxicomanie, notamment les tribunaux de traitement. Une forte majorité des répondants ont dit n'avoir jamais entendu parler des tribunaux de traitement de la toxicomanie; mais une majorité encore plus élevée (78,9 %) s'est dite favorable à de tels tribunaux.

Conclusion

L'information issue de l'ETC offre un aperçu important des habitudes et contextes de consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens – des données qui n'ont pas été disponibles à l'échelle nationale depuis 1994. Les conclusions produites à ce jour révèlent que la majorité des Canadiens consomment de l'alcool dans des limites sécuritaires raisonnables et que ce sont surtout les jeunes, et notamment les jeunes hommes, qui sont enclins à consommer de l'alcool plus intensément et de façons qui peuvent les exposer à des problèmes liés à l'alcool.

La consommation de cannabis a augmenté chez les Canadiens au cours de la plus récente

décennie et, encore une fois, ce sont les personnes plus jeunes, et notamment les plus jeunes hommes, qui sont les plus susceptibles d'avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois.

De plus, les résultats de l'ETC confirment que les Canadiens consomment toute la gamme des drogues illicites mais à des taux remarquablement inférieurs à ceux du cannabis.

À certains égards, les délinquants canadiens reflètent les habitudes de consommation de la

population générale en matière d'alcool et d'autres drogues. Toutefois, la prévalence de problèmes de toxicomanie chez ce sous-groupe est dramatiquement plus élevée que dans presque tous les autres sous-groupes, notamment au niveau des risques encourus pour eux-mêmes et pour la santé et le mieux-être des gens qui les entourent. Il va sans dire que ces problèmes appellent des ressources considérables, tant financières qu'humaines, pour réduire la probabilité d'occurrence de problèmes de toxicomanie et de criminalité dans l'avenir. ■

- 1 Patricia Begin, Directrice, Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0G6. John Weekes, Analyste principal de recherche, et Gerald Thomas, Analyste principal des politiques, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 75, rue Albert, pièce 300, Ottawa (Ontario) K1P 5E7.
- 2 Adlaf, E. M., P. Begin et E. Sawka (dir.). *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : la prévalence de l'usage et les méfaits : rapport détaillé*. Ottawa (Ontario), Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2005.
- 3 Les Canadiens vivant ailleurs que dans des logis conventionnels – tels les prisonniers, les personnes hospitalisées et les militaires – et les populations de passage, comme les sans abri, n'ont pas été inclus dans l'enquête.
- 4 Santé Canada a mené une enquête distincte dans les trois territoires canadiens, au moyen de méthodes de recherche adaptées à leurs conditions culturelles particulières.
- 5 Le Groupe consultatif pour l'enquête sur les toxicomanies au Canada a rédigé et mis en œuvre l'instrument de l'ETC et effectué l'analyse provisoire de l'usage des substances psychoactives et des méfaits connexes. Les membres du groupe étaient, de l'ouest à l'est : Ed Sawka, Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission (AADAC); David Patton, Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (FMLD); Ed Adlaf, Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH); Jürgen Rehm, CAMH; Anca Ialomiteanu, CAMH; Patricia Begin, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT); Eric Single, CCLAT; Stéphane Racine, Santé Canada; Robert Hanson, Santé Canada; Florence Kellner, Université Carleton; Andrée Demers, Université de Montréal, et Christiane Poulin, Université Dalhousie. Des contributions financières et de tout autre ordre sont venues des instances suivantes : l'AADAC, la FMLD, le CAMH, le CCLAT, Santé Canada et les provinces de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.
- 6 Les Directives canadiennes sur la consommation d'alcool à faible risque recommandent que la consommation hebdomadaire d'alcool ne dépasse pas 14 verres standard pour les hommes et 9 verres standard pour les femmes et que la consommation quotidienne d'alcool ne dépasse pas 2 verres. Parmi les personnes ayant bu de l'alcool au cours des 12 derniers mois, 22,6 % ont outrepassé les Directives; 32,3 % des 18 à 19 ans et 38 % des 20 à 24 ans ont déclaré avoir bu en excès de ces lignes directrices.
- 7 L'AUDIT est un questionnaire en 10 points habituellement utilisé pour dépister les problèmes d'alcool en contextes cliniques. Il mesure l'absence de contrôle sur sa consommation personnelle, l'incapacité de répondre aux attentes, la consommation d'alcool le matin, le sentiment de culpabilité, les pertes de conscience (« black-out »), les blessures associées à la consommation d'alcool, et l'inquiétude exprimée d'un tiers au sujet de la consommation du répondant.

- 8 « Beaucoup mais rarement » a été défini comme une consommation d'au moins cinq verres d'alcool moins d'une fois par semaine. « Beaucoup et souvent » a été défini comme une consommation d'au moins cinq verres, plus d'une fois par semaine.
- 9 Compte tenu du caractère délicat de certaines questions, seuls les répondants de 18 ans et plus ont été interrogés au sujet des méfaits dus à la consommation d'alcool d'autres personnes.
- 10 Le test ASSIST inclut cinq questions posées aux répondants qui avaient consommé du cannabis au cours des trois mois précédant l'enquête : (1) combien souvent ont-ils ressenti un violent désir ou un grand besoin de consommer de la drogue; (2) combien souvent leur consommation de cannabis a-t-elle causé des problèmes de santé ou d'ordre social, juridique ou financier; (3) s'ils n'ont pas réussi à accomplir ce qu'ils étaient normalement censés accomplir, en raison de leur consommation de cannabis; (4) si un ami, un parent ou quelqu'un d'autre s'est déjà préoccupé de leur consommation de cannabis; (5) s'ils ont déjà essayé en vain de maîtriser, de réduire leur consommation de cannabis ou d'y mettre fin. Les trois premiers points font référence à la consommation des trois derniers mois; les deux derniers à l'usage au cours de la vie. Chaque point représente un symptôme lié au cannabis indiquant la nécessité d'une intervention. Un score d'au moins 4 à l'échelle de l'ASSIST indique un risque modéré ou élevé de connaître des problèmes.
- 11 Weekes, J. R., A. E. Moser et C. M. Langevin. « Assessing substance-abusing offenders for treatment », dans E.J. Latessa (dir.) *Strategic solutions: The International Community Corrections Association examines substance abuse*, Lanham, MD, American Correctional Association Press, 1999.
- 12 Ibid.
- 13 Weekes, J. R. *FAQ sur les toxicomanies dans les établissements de correction*, Ottawa (Ontario), Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2004.
- 14 Weekes, J.R. *Assessment and treatment of forensic clinical populations*, document présenté à la 10th British Prison Drug Workers' Conference, Manchester, England, 2002.
- 15 Weekes et coll. *Assessing substance-abusing offenders for treatment*, 1999.
- 16 PERNANEN, K., M-M. Cousineau, S. Brochu et F. Sun. *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*, Ottawa (Ontario), Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2002.
- 17 Selon PERNANEN et al. (2002), on peut établir de deux façons les liens de cause à effet entre la consommation d'alcool et de drogues illicites et la perpétration de crimes violents ou à caractère lucratif : (1) en notant le pourcentage de détenus ayant signalé, a) qu'ils étaient intoxiqués au moment où le crime violent a été commis, et b) qu'ils n'auraient pas commis l'infraction s'ils n'avaient pas été sous l'influence d'alcool ou de drogue; et (2) en notant le pourcentage de détenus qui (a) ont signalé avoir commis leur crime pour se procurer de la drogue ou de l'alcool, et b) ont été évalués comme dépendants à l'alcool ou à la drogue.